



ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE



SARPALO 860



Utilisation principale : traitement insecticide fongicide préventif des bois

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de construction en intérieur renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

 Règlement REACH Règlement CE 1907/2006.	 Règlement Biocides Règlement (UE) n° 528/2012 N° d'inventaire France SIMMBAD : 42667.	 Bois de structure traités éligibles au marquage CE selon la norme EN 15228 .	 Traçabilité et contrôle qualité validés par la norme ISO 9001 .
RÉGLEMENTATIONS		MARQUAGE CE	ORGANISMES CERTIFICATEURS

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 01/01/2022

Fin de validité : 01/01/2024

Le responsable
Qualité Sécurité Environnement

adkalis®

adkalis - Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - Fax : +33 (0)5 56 15 24 97 - adkalis@berkem.com - adkalis.com

